

CHARTRE ECOLE ET CINÉMA - DEPARTEMENT DE L'ISERE

En participant à Ecole et Cinéma, je m'engage à :

Sur le plan organisationnel

- Assister avec ma classe aux trois séances de projection qui correspondent aux films que j'ai choisis (2 films en PS et MS) dans une salle de cinéma.
- Convenir avec la salle du calendrier annuel des séances.
- Prévenir sans délai la salle de tout problème éventuel (retard, souci de transport, absence...).
- Trouver des sources de financement au sein de l'école ou de la commune pour la billetterie et /ou le transport.

Sur le plan pédagogique

- Choisir les films pour ma classe en toute connaissance de cause.
- Voir les films avant d'accompagner les élèves : des pré-projections ouvertes à tous sont notamment organisées, qui peuvent suivies d'un temps d'échange avec le conseiller pédagogique et les professionnels du cinéma. Pour les enseignants inscrits au module de formation Ecole et Cinéma, ces temps de projections sont comptabilisés au titre de 3h de formation en présentiel.
- Aller voir les ressources pédagogiques proposées (Cahier de note, site Education artistique et culturelle en Isère, site Nanouk.)...
- Préparer le comportement des élèves spectateurs.
- Mettre en place un travail d'accompagnement pédagogique en amont et en aval des projections : organiser un temps d'échange oral ou de débat autour des œuvres, conduire un travail avec les élèves pour conserver une trace du parcours : cahier de cinéma, livret PEAC personnel de l'élève, production plastique ou écrite...